

Assistance licenciement



Collectivité :

Adresse :
.....

Nom de l'interlocuteur de la collectivité :

Téléphone : E-mail :

Travaux demandés (*)

Date de licenciement :

L'agent est-il un agent intercommunal ? oui non

Agent titulaire à temps complet

Agent titulaire à temps non complet <17h30

Agent titulaire à temps non complet <28h

Agent contractuel

(*) Cochez la ou les cases correspondant aux travaux que vous souhaitez réaliser. Les travaux de la mission «Calcul d'une indemnité de licenciement» sont établis sur la base des documents transmis par la collectivité (cf. liste des documents nécessaires)

Cachet et signature de l'autorité territoriale

Fait à :

Le :

Centre de Gestion

de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

CALCUL D'UNE INDEMNITÉ DE LICENCIEMENT

LISTE DES PIÈCES DEMANDÉES

Pour les agent titulaires

- Le dernier bulletin de salaire à plein traitement (en cas de maladie, le mois précédant le début du CMO)
- L'arrêté de mise en stage
- Les arrêtés de modification de durée hebdomadaire de temps de travail
- Les arrêtés de mise à temps partiel
- Les arrêtés de mise en congé parental
- Les arrêtés de mise en disponibilité
- Les contrats de droit public ou privé si la compétence de l'EPCI a été reprise par la collectivité
- L'arrêté de licenciement (ou la date prévue du licenciement)
- L'avis du comité médical, le cas échéant

Pour les agents contractuels

- Le dernier bulletin de salaire à plein traitement (en cas de maladie, le mois précédant le début du CMO)
- Les contrats de travail effectué dans la collectivité
- Le courrier de licenciement (ou la date prévue du licenciement)
- L'avis du comité médical, le cas échéant

Merci de bien vouloir n'envoyer que des copies et de conserver les originaux

Pour plus d'informations : indemnite/licenciement@cdg76.fr

Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime

40 allée de la Ronce - 76230 ISNEAUVILLE • Tél : 02 35 59 71 11